

SCI Michel THOMAS

De: gilles.beguin [gilles.beguin@gerloge.fr]
Envoyé: mardi 26 mai 2020 15:13
À: Thibault THOMAS 34 9
Objet: RE: SCI Michel THOMAS : 2T20 - suivi règlement

Cher Monsieur,

Tout d'abord, j'espère que vous et vos proches se portent bien.

Etant à l'extérieur j'ai demandé à monsieur AUBRY de vous apporter la confirmation d'un règlement cette semaine de la plateforme du bâtiment comme il vous l'a été indiqué par leur soins.

Vérification faite, je vous confirme que l'appel du 2ème trimestre a bien été fait à bonne date, par recommandé avec avis de réception et ce 15 jours avant la date d'exigibilité.

Concernant le 3ème trimestre exigible le 1^{er} juillet, cet avis d'échéance partira en recommandé le 15 juin.

Nous faisons le maximum dans le dossier SOARES mais la législation en vigueur actuellement ne nous facilite vraiment pas les choses.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire Cher Monsieur en mes sentiments dévoués.

Cabinet GERLOGE

Tél : 01.42.27.82.07.

Fax : 01.46.22.93.90.



CABINET GERLOGE

De : Thibault THOMAS 34 9 <thibault.thomas34@neuf.fr>

Envoyé : mardi 26 mai 2020 11:46

À : gilles.beguin <gilles.beguin@gerloge.fr>

Cc : Fabien Aubry <f.aubry@gerloge.fr>

Objet : SCI Michel THOMAS : 2T20 - suivi règlement

Cher Monsieur,

En l'absence de retour d'information de la part du Cabinet Gerloge suite au courrier recommandé émis mi-avril concernant le retard de paiement du loyer 2T20, je me suis rapproché de notre locataire.

Le paiement 2T20 sera émis avant la fin de semaine.

L'avis d'échéance 3T20 a été reçu tardivement; en conséquence le règlement sera décalé.
Des retards d'acheminement du courrier pourraient expliquer cette réception tardive.

Bonne réception,

Bien cordialement

Th. THOMAS